



SOMMAIRE

Page

Point 74 de l'ordre du jour:

Question de Hongrie

Rapport du représentant de l'Organisation
des Nations Unies pour la question de
Hongrie 699

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Hongrie

RAPPORT DU REPRESENTANT DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR LA QUESTION DE
HONGRIE (A/4304)

1. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) [Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie] (traduit de l'anglais): En présentant à l'Assemblée mon rapport du 25 novembre 1959 [A/4304], qu'il me soit permis de faire quelques observations sur chacun de ses thèmes principaux.
2. Dans la première partie, je traite de ma désignation par l'Assemblée générale comme représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie et j'expose dans le détail la manière dont j'ai abordé la tâche qui m'était confiée.
3. Dans la seconde partie, c'est-à-dire la partie centrale, j'ai cru bon de présenter certaines observations motivées par le caractère des réponses reçues de la Hongrie et du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il m'a semblé, en effet, que le rôle du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie risquait d'être mal compris si la véritable nature de cette question n'était pas, une fois de plus, clairement exposée à la lumière des réponses qui m'ont été faites.
4. Dans la troisième et dernière partie du rapport, j'ai traité brièvement de la nature du régime qui est actuellement celui de la Hongrie. Je me permets d'ajouter que je me suis délibérément abstenu d'entrer dans le détail de cette question. J'ai jugé préférable de me borner à certains points précis, d'un intérêt majeur pour l'Organisation.
5. Tout au long du rapport — et, en fait, tout au long de l'année pendant laquelle j'ai occupé le poste de représentant de l'Organisation des Nations Unies, je n'ai cessé de rechercher quelle était la meilleure manière de procéder pour servir au mieux les intérêts supérieurs de l'Organisation et atteindre ses nobles objectifs.
6. Il m'a semblé particulièrement à propos de rappeler au début de mon rapport le simple fait que c'est l'Assemblée générale qui m'a nommé représentant

de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie. Quand j'ai accepté cette mission, je savais pertinemment qu'elle serait difficile et, surtout, délicate. Si je l'ai acceptée, c'est parce que je suis convaincu que la question de Hongrie met en jeu des principes auxquels l'Organisation des Nations Unies ne peut déceimment pas renoncer. Il aurait donc été inexcusable de ma part d'hésiter à accepter le poste simplement parce que la tâche s'annonçait difficile.

7. Je tiens à ce que ces questions épineuses continuent d'être débattues avec bienséance et courtoisie. Je n'ignore pas, certes, l'opinion désobligeante que certains représentants ont de ma mission. Mais cette mission m'a été confiée par l'Organisation des Nations Unies et ce n'est pas à moi, mais aux membres de l'Assemblée, qu'il appartient de juger du bon goût des propos désobligeants qui sont tenus sur l'Organisation et ses institutions. Quels que soient nos désaccords, ne pouvons-nous pas en discuter dans un langage d'hommes sensés? En ce qui me concerne, je puis vous assurer que je m'en tiendrai à cette règle, aussi bien dans mes observations que dans mes rapports.

8. J'ose espérer que les Membres de l'Organisation pourront sincèrement conclure de mon rapport que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour m'acquitter dans le véritable esprit de l'Organisation des Nations Unies des responsabilités qui m'avaient été confiées.

9. L'Organisation des Nations Unies m'avait demandé d'étudier certains faits. En dépit du traitement cavalier qui avait été accordé au Comité spécial pour la question de Hongrie et à mon prédécesseur, le prince Wan Waithayakon, je n'ai pas hésité à aborder de nouveau le problème. Il est regrettable que les représentants de la Hongrie n'aient pas jugé bon de répondre comme il sied à des représentants d'un Etat Membre dans leurs relations avec l'Organisation.

10. Je voudrais ajouter que j'ai choisi la date de présentation de mon rapport par souci de ne pas prêter le flanc à une accusation: celle de chercher inutilement à envenimer une situation déjà difficile. Si j'avais remis un rapport pendant le mois d'août ou au début de septembre, on aurait pu, à juste titre, me faire le reproche que ce rapport était inopportun étant donné les événements qui se déroulaient alors, et tous les espoirs qu'ils suscitaient en nous, sans bien entendu nous faire tolérer pour autant de nouvelles injustices. En raison de ces événements, j'ai retardé la remise de mon rapport sur la question de Hongrie jusqu'à ce que les travaux de la présente session soient déjà bien avancés. Il me semblait impérieux, toutefois, qu'à un moment quelconque de la présente session l'Assemblée générale se penche sur cette question. J'ai donc pris l'initiative de proposer l'examen de cette question; c'était là, à mon sens, un devoir des plus élémentaires. Je suis extrêmement reconnaissant au Gouvernement des Etats-Unis d'avoir appuyé mon initiative.

11. Une dernière observation sur les fonctions de représentant de l'Organisation des Nations Unies. Dans le paragraphe 14 de mon rapport, j'ai dit que j'estimais de mon devoir de demeurer à mon poste. Au moment où j'ai rédigé ce rapport, je ne pouvais savoir qu'un projet de résolution sur la question de Hongrie serait présenté au cours de la discussion. Il m'a semblé qu'il n'était que juste de faire connaître à l'Assemblée mon avis sur les termes de la résolution 1312 (XIII) adoptée à la dernière session. Je constate aujourd'hui que l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution [A/L.273] concernant le maintien du poste que j'occupe. Dans ces conditions, le paragraphe 14 de mon rapport doit être interprété simplement comme signifiant que mes services resteront à la disposition de l'Organisation des Nations Unies si l'Assemblée générale en décide ainsi.

12. Dans la deuxième partie, c'est-à-dire la partie centrale de mon rapport, j'ai parlé de la "relation fantaisiste" de l'insurrection de 1956 que les autorités hongroises ont fait circuler. J'ai cité le journal de leur propre parti. Cette relation — et elle a été répétée sous bien des formes — veut que l'insurrection ait été provoquée et organisée de l'extérieur par la propagande, l'argent et la contrebande d'armes. M. Khrouchtchev, avec le franc-parler auquel il nous a habitués, s'est exprimé bien différemment dans le discours qu'il a prononcé dernièrement devant le septième congrès du parti des travailleurs socialistes hongrois. On éprouve une certaine satisfaction à constater qu'il confirme le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie, en faisant leur juste part aux méfaits du régime communiste sous Mátyás Rákosi. Il reconnaît que ce régime était de nature à créer des circonstances où l'insurrection ne peut qu'éclater. M. Khrouchtchev l'a décrit comme un régime dont les dirigeants "s'étaient mis dans la tête qu'ils ne pourraient rien faire de mal, que tout leur était permis et qu'ils n'avaient pas à se préoccuper de ce qu'étaient objectivement les conditions ni de l'opinion des travailleurs". Il n'est guère besoin de chercher plus loin une explication à l'insurrection. Celle-ci a été un soulèvement spontané du peuple hongrois contre l'oppression intolérable d'une autorité tyrannique et, pour une grande part, étrangère.

13. Tout le monde sait que cette insurrection a été écrasée par l'intervention d'une puissance étrangère — par les forces armées de l'Union soviétique. Dans son rapport [A/3592], le Comité spécial exposait en détail la façon dont la répression a été menée. Un discours récent de M. Kádár nous apprend que ces forces armées resteront en Hongrie.

14. Ne suis-je pas en droit de conclure qu'en fait M. Khrouchtchev convient, dans une grande mesure, de ce qu'ont été en réalité les événements de 1956? Dans le discours qu'il a prononcé récemment devant les travailleurs hongrois de l'usine de chemins de fer Ganz-Mavag, il a, si je ne me trompe, cité l'exemple du tsar Nicolas Ier dont les troupes russes avaient écrasé la révolte hongroise de 1848. Je citerai les propres paroles de M. Khrouchtchev:

"Camarades, au moment de la révolution hongroise de 1848, lorsque le peuple hongrois luttait pour son indépendance nationale contre les troupes de l'empereur d'Autriche François-Joseph, il n'est pas venu à l'esprit du tsar Nicolas Ier qu'il intervenait dans les affaires du peuple hongrois. Il a envoyé ses troupes écraser la révolution hongroise et raffermir le trône chancelant de François-Joseph..."

Je dois avouer que j'en étais venu à croire qu'il n'était plus admis, de nos jours, que des forces impérialistes écrasent les soulèvements des peuples en quête de liberté nationale. Il semble, en fait, d'après le discours prononcé par M. Khrouchtchev à l'assemblée générale du parti des travailleurs socialistes hongrois que certains de ses collègues avaient exprimé des doutes quant à la sagesse d'une intervention en Hongrie.

15. La question qui se pose est celle-ci: devons-nous oublier tout ce qui s'est passé? Pouvons-nous tirer un voile commode sur la question de Hongrie? Je suis citoyen d'un petit pays. Les petits pays ne tiennent pas moins que les grandes puissances à conserver leur identité et leur indépendance nationale. Quel est le petit pays qui pourrait jouir sans inquiétude de son indépendance si l'on acceptait la doctrine selon laquelle les puissants ont le privilège d'imposer aux faibles ordre et discipline? Tel est le principe mis en jeu par la question de Hongrie comme il l'avait été par le sort de bien des petits pays dans les périodes qui ont précédé ou suivi l'année 1939, à commencer par l'Ethiopie. Est-ce là un principe qu'il faut oublier, écarter discrètement, sous prétexte que le plus commode serait temporairement pour nous de passer sous silence des faits malencontreux mais tragiques?

16. J'aimerais citer à ce sujet une déclaration faite par lord Palmerston à la Chambre des communes, le 21 juillet 1849, après la brutale intervention du Tsar en Hongrie:

"... les opinions sont plus fortes que les armées. Les opinions, si elles s'appuient sur la vérité et sur la justice, finiront par l'emporter sur les baïonnettes de l'infanterie, sur le feu de l'artillerie et sur les charges de la cavalerie..."

"Je dis qu'il est, par conséquent, de notre devoir de ne pas rester les spectateurs passifs d'événements qui, dans leurs conséquences immédiates, affectent d'autres pays mais qui, dans leurs conséquences ultimes et inéluctables, nous atteindront certainement."

17. S'il est un problème au monde qui soulève une question de principe que l'on ne peut oublier — et qui, parmi nous, voudrait l'oublier ou se borner à la légèrer à l'histoire? — c'est bien la question de Hongrie.

18. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Aucune délégation ici présente ne peut regretter plus que la mienne les circonstances tragiques qui obligent l'Assemblée générale à examiner une fois de plus la question de Hongrie. L'an dernier, dans sa résolution 1312 (XIII), l'Assemblée générale avait déclaré que, du fait que le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les autorités hongroises actuelles méconnaissaient les résolutions de l'Assemblée générale sur la Hongrie, l'Organisation des Nations Unies demeurait saisie de la situation. L'Assemblée générale décidait en même temps de nommer un représentant de l'Organisation, sir Leslie Munro, pour rendre compte de la façon dont les résolutions de l'Assemblée générale étaient mises en application.

19. Nous avons aujourd'hui sous les yeux le rapport du représentant de l'Organisation des Nations Unies. C'est un document très complet et qui fournit matière à réflexion. On y trouve la déclaration suivante:

"Au cours de l'année écoulée, nul indice n'a révélé aucun changement fondamental de la situation

en Hongrie qui justifierait un relâchement de l'attention que l'ONU n'a cessé d'accorder à la question." [A/4304, par. 19.]

20. Depuis la treizième session de l'Assemblée générale, des changements encourageants se sont produits sur la scène internationale; les Etats-Unis y ont contribué et les ont accueillis avec plaisir; mais le rapport du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie nous met devant un fait indéniable et pénible: l'une des causes les plus importantes de la tension dans le monde — l'injustice dont la Hongrie a été victime — n'a rien perdu de sa gravité au cours de l'année.

21. Le représentant de l'Union soviétique a soutenu qu'un débat sur la question de Hongrie cette année compromettrait la détente internationale et serait contraire à ce qu'il a appelé "l'esprit de Camp David". J'ai déjà parlé de cette question devant le Bureau [125ème séance], mais M. Kouznetsov l'a soulevée ici à nouveau le 25 novembre. Je cite ses paroles:

"Cependant, tout observateur impartial se rend clairement compte qu'en essayant de s'ingérer ouvertement dans les affaires intérieures d'un Etat souverain afin d'y établir par la force un régime antipopulaire on ne peut manquer de compromettre l'esprit de Camp David." [844ème séance, par. 51.] Les Etats-Unis pourraient faire leurs chacun des termes de cette déclaration. Si l'esprit de Camp David est un esprit de paix, le pays qui continue à "s'ingérer... dans les affaires intérieures d'un Etat souverain — la Hongrie en l'occurrence — afin d'y établir par la force un régime antipopulaire" compromet certainement cet esprit pacifique.

22. L'Organisation des Nations Unies a établi depuis longtemps, à la suite d'une enquête impartiale et par le vote d'une majorité écrasante, que c'est l'Union soviétique qui s'est ingérée dans les affaires intérieures de la Hongrie et lui a imposé un régime par la force des armes. Comme il fallait s'y attendre, ce régime est impopulaire; la preuve en est qu'il n'a jamais osé mettre sa popularité à l'épreuve d'élections vraiment libres.

23. Cependant, nous qui voulons voir l'Organisation des Nations Unies continuer de s'occuper de la question de Hongrie, nous sommes accusés par les représentants de l'Union soviétique de perpétuer la "guerre froide". Rien n'est plus contraire à la vérité. Cela revient à dire qu'une grande nation n'enfreint nullement la Charte des Nations Unies en forçant un petit pays à supporter ses iniquités, mais que l'ONU n'a pas le droit d'en parler. Mais ce n'est pas ce que dit la Charte, ni ce qui a été dit à Camp David. En fait, rien de ce qui a été dit à Camp David ne nous impose de fermer les yeux sur la situation qui subsiste en Hongrie, ni de l'excuser. De tous les membres de cette assemblée, les représentants des Etats-Unis auraient été le plus soulagés si le rapport du représentant de l'Organisation avait été positif et si nos débats avaient pu se dérouler dans une atmosphère de coopération. Si tel n'est pas le cas, la faute doit en être imputée à l'Union soviétique et au régime hongrois actuel. Ils nous ont ainsi imposé un devoir auquel nous ne pouvons nous dérober.

24. Avant d'aborder la situation en Hongrie, rappelons brièvement les faits essentiels de son origine: les événements d'octobre et novembre 1956. Nous n'avons pas besoin, pour cela, de nous référer aux

autorités soviétiques et hongroises qui nous en offrent une relation que le représentant de l'Organisation des Nations Unies a justement qualifiée de "fantaisiste". L'Assemblée générale a pris la peine d'établir les faits exacts en créant le Comité spécial pour la question de Hongrie. Le 14 septembre 1957, après avoir reçu le rapport détaillé et digne de foi que ce comité avait rédigé, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1133 (XI) dans laquelle elle constatait notamment:

"L'Union des Républiques socialistes soviétiques, en violation de la Charte des Nations Unies, a privé la Hongrie de sa liberté et de son indépendance politique et le peuple hongrois de l'exercice des droits fondamentaux de l'homme;

"Le régime hongrois actuel a été imposé au peuple hongrois par l'intervention armée de l'Union des Républiques socialistes soviétiques;

"... Les autorités hongroises actuelles ont violé les droits et libertés de l'homme garantis par le Traité de paix avec la Hongrie."

25. Voilà quelques-uns des actes que l'Assemblée générale a condamnés dans cette résolution adoptée par 60 voix contre 10. A plusieurs reprises, dans cette résolution et dans d'autres résolutions antérieures ou postérieures, l'Assemblée générale a exprimé le désir de voir la Hongrie recouvrer son indépendance et le peuple hongrois jouir de nouveau des libertés pour lesquelles il a si héroïquement lutté. A cette fin, l'Assemblée générale a fait plusieurs fois appel à l'Union soviétique et aux autorités hongroises pour qu'elles cessent d'agir en violation de la Charte. Mais elles ont persisté dans cette voie. A plusieurs reprises, également, l'Assemblée générale a prié l'Union soviétique de coopérer avec ses représentants officiels, tout d'abord avec le Secrétaire général, puis avec les cinq membres éminents du Comité spécial, puis avec le prince Wan Waithayakon de Thaïlande, enfin avec sir Leslie Munro. A chaque fois, l'Union soviétique s'y est refusée et a dénoncé les représentants de l'Assemblée générale en termes proprement insultants. Par leurs refus, les autorités soviétiques et hongroises se sont dénié l'occasion de prouver ce que leurs propres affirmations pouvaient contenir de vérité. Il est difficile de blâmer l'opinion mondiale lorsqu'elle se refuse à les croire.

26. A plusieurs reprises également, nous avons attiré ici l'attention sur des actes de répression et de persécution commis contre des Hongrois qui avaient pris part au soulèvement national de 1956, actes perpétrés en dépit de promesses d'amnistie et de clémence. L'Assemblée générale avait lancé plusieurs appels pour qu'il soit mis fin à la répression, mais l'opinion mondiale a été de nouveau bouleversée en 1958 par la nouvelle de l'exécution secrète du premier ministre Imre Nagy, du général Maléter et de leurs compagnons. Le Comité spécial des Nations Unies a pu également communiquer, sur la foi de renseignements émanant de sources officielles du régime communiste hongrois, les noms de 30 individus mis à mort et de 110 personnes incarcérées pour des "crimes contre-révolutionnaires" entre juin 1957 et juin 1958. Enfin, en décembre 1958, l'Assemblée générale, dans sa résolution 1312 (XIII), faisait appel à l'Union soviétique et aux autorités hongroises "pour qu'elles mettent fin aux mesures de répression prises contre le peuple hongrois".

27. Or, Moscou et Budapest ont toujours prétendu soit que les informations reçues étaient inexactes, soit — si leur exactitude ne pouvait être niée — qu'il s'agissait d'une affaire purement intérieure dont l'ONU n'avait pas à s'occuper.

28. Dans ce contexte, voyons plus en détail quels ont été les événements de l'année dernière. Pour commencer, l'armée soviétique d'occupation reste en Hongrie. Sir Leslie Munro souligne dans son rapport: "Les forces soviétiques sont demeurées dans le pays bien que l'Assemblée générale ait demandé leur retrait." [A/4304, par. 20.] Cette déclaration de fait a été confirmée le 30 novembre par János Kádár, chef du parti communiste hongrois lorsqu'il a déclaré que certains éléments "fondaient leurs espoirs sur le retrait des troupes soviétiques postées en Hongrie". Puis il a ajouté: "Ces troupes sont postées en Hongrie non pas pour des raisons de politique intérieure, mais uniquement pour des raisons qui se rattachent à des problèmes internationaux non encore résolus."

29. On est alors en droit de se demander quel "problème international non encore résolu" requiert la présence de troupes soviétiques en Hongrie. La Hongrie a des frontières communes avec l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie et l'Autriche. M. Kádár ne se plaint d'aucun danger que pourrait faire planer sur son pays l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie ou la Roumanie. Pour ce qui est de la Yougoslavie, il a déclaré lui-même le 30 novembre que les relations entre ce pays et le sien étaient redevenues normales.

30. En procédant par élimination, il nous reste l'Autriche, pays neutre et non armé. Personne n'oserait prétendre que l'Autriche menace la Hongrie ou la paix et la sécurité de l'Europe centrale au point que quelque 50.000 soldats soviétiques soient obligés de monter la garde en Hongrie. L'absurdité de cette idée apparaît à première vue. L'explication véritable se trouve ailleurs.

31. M. Kádár a offert une manière d'explication très vague lorsqu'il a parlé avec mystère de "certains éléments réactionnaires" qui, pour reprendre ses paroles, "fondent leurs espoirs sur le retrait des troupes soviétiques postées en Hongrie". Ce n'est pas la première fois que nous entendons cet argument. Il nous rappelle l'accusation lancée lors du soulèvement national de 1956, selon laquelle ce mouvement patriotique auquel a participé pratiquement tout le peuple hongrois aurait été provoqué et dirigé par les Etats-Unis. M. Kouznetsov a adopté cette version lorsqu'il a déclaré ici, le 25 novembre, que des "éléments contre-révolutionnaires", pour reprendre sa formule — comme si la révolution communiste était la dernière révolution que le monde dût connaître — étaient responsables des événements de 1956, que les conspirateurs étaient "soutenus de l'extérieur" et que les forces soviétiques étaient intervenues "sur la demande du Gouvernement hongrois".

32. Cette version fantaisiste de l'histoire a été démentie depuis longtemps par l'Assemblée générale. La vérité, c'est que les combattants de la liberté hongrois étaient, eux, les vrais révolutionnaires, et les agents communistes les véritables instruments de la réaction. Appelons les choses par leur nom. En fait, ni l'Union soviétique ni ses complices hongrois ne s'en tiennent plus aujourd'hui à cette ancienne version. A étudier ce qu'ils disent maintenant, nous trouverons

peut-être certains indices de ce qui motive réellement le maintien de troupes soviétiques en Hongrie.

33. Il y a eu, au récent congrès communiste de Budapest, des moments de franchise à retenir. Ni M. Khrouchtchev ni M. Kádár, qui l'un et l'autre y ont pris la parole, ne se sont plus contentés simplement d'accuser les "fascistes" et les "horthystes" d'avoir mené la révolte de 1956, ce qui a toujours été absurde puisqu'il n'y avait ni fascistes ni horthystes dans le gouvernement d'Imre Nagy qui a été renversé par les troupes soviétiques. Désormais, le principal responsable est, à leurs yeux, Rákosi, qui a fait régner le communisme en Hongrie pendant des années avant 1956 et qui s'était fait profondément détester dans toutes les couches de la population hongroise.

34. Aussi demande-t-on aujourd'hui au monde de croire que la sombre période de Rákosi est périmée et que tout va mieux en Hongrie. On nous en propose même pour preuve les résultats des élections hongroises. Mais que 98,6 pour 100 des électeurs hongrois se soient rendus aux urnes en 1958 et aient voté en faveur de l'unique liste de candidats qui était présentée, dans un pays où il n'y a ni presse libre ni libre opposition et où tout le pouvoir est concentré entre les mains du parti communiste, ne prouve rien, sinon la dévotion du régime à un rituel absolument vide de sens.

35. Si nous voulons vraiment des indications révélatrices sur la situation actuelle en Hongrie, nous pouvons en trouver dans d'autres déclarations officielles des dirigeants communistes hongrois.

36. Ils ont en effet reconnu que le parti communiste n'a plus aujourd'hui qu'environ la moitié des membres qu'il comptait avant les événements de 1956, et que "plusieurs centaines de milliers d'anciens membres du parti, favorables et sympathisants mais insuffisamment convaincus, restent en dehors du parti".

37. Ils admettent également "qu'une fraction importante des intellectuels, et de nombreux hommes de science et universitaires, n'ont pas encore adopté les principes marxistes-léninistes"; et M. Kádár est allé jusqu'à avertir ces intellectuels qu'ils ne pourraient pas rester plus longtemps à l'écart "parce que le peuple attend d'eux qu'ils disent clairement, surtout dans leur œuvre, le parti qu'ils ont pris dans la lutte des classes". Voilà quel est le sort réservé aux esprits créateurs dans la Hongrie d'aujourd'hui.

38. Les dirigeants communistes admettent aussi que les agriculteurs ne sont pas très enthousiastes pour le programme d'exploitation collective des terres et M. Kádár a émis l'idée qu'il faudrait les "guider" — c'est le verbe qu'il a employé — les mettre dans le droit chemin par ce qu'il a appelé la "force de persuasion", formule bien laide dans la bouche du chef d'un Etat policier.

39. Voilà ce qu'est vraiment la situation dans la Hongrie d'aujourd'hui. Ni les anciens membres du parti communiste, ni les intellectuels, ni les agriculteurs ne se sont ralliés à ce régime imposé par l'Union soviétique. M. Khrouchtchev a dit de Rákosi qu'il s'était "éloigné des masses" et qu'il en était venu à leur "imposer sa volonté". Mais il est clair que le régime actuel en Hongrie est tout aussi "éloigné des masses" que l'était celui de Rákosi, et tout autant tributaire des troupes étrangères pour conserver sa mainmise sur le pays.

40. Nous avons là la seule raison véritable et plausible de la présence de troupes soviétiques en Hongrie aujourd'hui. Comme l'a dit M. Kádár, cette raison est l'existence de "problèmes internationaux non encore résolus": comment faire accepter au peuple hongrois un régime qui lui a été imposé de l'extérieur et qu'il déteste profondément. Voilà le problème international à résoudre, il n'est pas seulement non résolu; il restera insoluble tant qu'on l'abordera de cette manière.

41. Les Etats-Unis espèrent, avec beaucoup d'autres nations, qu'en raison de la tournure encourageante qu'ont prises récemment les relations internationales, l'Union soviétique en viendra à reconnaître qu'elle a elle-même intérêt à éliminer une source de tensions graves en se conformant aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la Hongrie. Ces résolutions n'ont d'autre objet que de mettre le peuple hongrois en mesure de jouir des droits fondamentaux de l'homme, et d'accéder à une indépendance nationale véritable. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, l'Union soviétique demeurera responsable des injustices commises contre le peuple hongrois.

42. L'Assemblée générale est déjà au fait de la plupart de ces injustices. Nous avons vu ici même qu'on refuse au peuple hongrois la possibilité d'avoir un système de représentation multipartite et de s'exprimer par des élections libres, qu'on a supprimé en Hongrie le droit de grève, que l'on y dissimule les preuves de l'exploitation économique du pays par l'Union soviétique, que toute liberté d'expression aussi bien littéraire qu'artistique y est abolie et que la liberté de religion y est soumise à toutes sortes d'entraves. Tout cela jure avec les promesses libérales que le régime Kádár a faites en 1956 et au début de 1957 quand il essayait de gagner la confiance du peuple, promesses qui toutes sans exception ont été trahies.

43. Aussi alarmant que soit ce tableau, il y a malheureusement des faits plus alarmants encore. Le rapport de sir Leslie Munro indique, en effet, que les personnes qui ont participé à la révolution de 1956 sont toujours l'objet de représailles. Pendant l'année écoulée, en dépit de la promesse répétée qu'il n'y aurait plus de représailles, la liste des exécutions et emprisonnements politiques s'est encore allongée.

44. Il est bon de rappeler ici les promesses qui ont été faites au peuple hongrois et au monde entier à cet égard.

45. Le jour même de la déposition du premier ministre Imre Nagy, c'est-à-dire le 4 novembre 1956, tandis que les troupes soviétiques abattaient les combattants de la liberté à Budapest, le nouveau régime installé par l'Union soviétique, dans un appel lancé au peuple, disait notamment:

"Le gouvernement ne tolérera sous aucun prétexte que des travailleurs soient persécutés pour avoir pris part aux derniers événements."

46. Trois semaines plus tard, le 26 novembre, M. Kádár déclarait au cours d'une allocution radio-diffusée:

"Je déclare à nouveau, et sans équivoque possible, que nous respecterons et ferons respecter par tous la promesse solennelle faite lors de l'appel lancé par notre gouvernement le 4 novembre: aucun travailleur n'aura à souffrir d'avoir participé au mouvement de masse qui a commencé le 23 octobre".

47. C'est en violation de toutes ces promesses qu'Imre Nagy et beaucoup d'autres ont été mis à mort et des milliers de Hongrois emprisonnés.

48. Depuis un an, d'autres assurances nous ont été données, certaines dans cette enceinte même.

49. C'est tout d'abord M. Sik, ministre des affaires étrangères, qui nous a dit ici, le 22 novembre 1958 [752ème séance, par. 72], qu'on avait mis fin à toutes les poursuites judiciaires contre les révolutionnaires.

50. Puis, M. Péter, représentant M. Sik, a déclaré devant l'Assemblée le 12 décembre 1958: "Toutes les enquêtes et poursuites sont terminées depuis longtemps." [787ème séance, par. 96.]

51. M. Münnich, premier ministre, a déclaré plus tard à Budapest, le 18 février dernier, que les autorités judiciaires "avaient fini d'enquêter sur les crimes des contre-révolutionnaires et de leur demander des comptes".

52. M. Nezvál, qui porte le titre de ministre de la justice du Gouvernement hongrois, a déclaré, à son tour, le 27 février: "Les tribunaux en ont complètement terminé avec les procès de contre-révolutionnaires."

53. Voyons maintenant ce que valaient ces assurances.

54. En avril de cette année, on a commencé par apprendre que 35 jeunes gens avaient été secrètement jugés à Ujpest, faubourg industriel de Budapest, pour avoir pris part à la révolution. Le bruit a couru que 10 d'entre eux étaient condamnés à mort, les autres à de longues peines de prison. Plus tard, malgré des démentis officiels, il a été rapporté que huit peines de mort avaient été confirmées et exécutées.

55. Enfin, le 17 octobre, après des mois de silence, les autorités hongroises ont reconnu que les exécutions ordonnées à la suite des procès secrets d'Ujpest avaient eu lieu. L'auteur de la déclaration était László Gyáros, porte-parole du Gouvernement hongrois, qui répondait aux questions d'un journaliste étranger. M. Gyáros a également confirmé le fait extrêmement grave que ces procès avaient été intentés en raison de l'activité des prévenus au cours de la révolution nationale de 1956.

56. De Hongrie, on continue de signaler que d'autres actes de vengeance encore vont être commis. L'une des communications reçues à ce sujet donne les noms et les dates de naissance de 31 Hongrois âgés de 20 à 25 ans qui auraient été mis à mort en Hongrie entre le 15 juin et le 1er septembre 1959, c'est-à-dire tout récemment.

57. Il est clair qu'aucun groupe de la population hongroise, qu'il s'agisse des écrivains, des ouvriers, des artistes ou des paysans, n'a échappé aux mesures de répression. Sir Leslie Munro nous a rappelé dans son rapport que plusieurs grands écrivains hongrois, parmi lesquels Tibor Déry, Gyula Háry, Domonkos Kosáry, József Gáli et Gyula Obersovsky, purgent des peines d'emprisonnement allant de six ans à l'emprisonnement à vie.

58. Le 12 avril 1959, le journal communiste tchécoslovaque Rudé Právo a annoncé que Sándor Rác et Sándor Báli, qui l'un et l'autre avaient joué un rôle de premier plan dans le Conseil central des travailleurs de Budapest, constitué par les révolu-

tionnaires en 1956, avaient été condamnés respectivement à l'emprisonnement à vie et à 12 ans de prison. Il est difficile de croire que ces condamnations ne sont pas également pour les dirigeants hongrois une manière de se venger de la participation de ces deux hommes aux événements de 1956.

59. Tel est, à ce jour, l'état des représailles exercées en Hongrie contre ceux qui ont participé aux événements de 1956, dans la mesure où le secret qui étouffe le pays nous permet d'établir les faits. Pour l'avenir — je veux dire un proche avenir — il n'y a guère de motifs de confiance.

60. Le 30 novembre, M. Kádár a annoncé — déclaration assez inquiétante — que le peuple hongrois, dont il prétend être le représentant, "a encore un compte à régler avec les contre-révolutionnaires".

61. Certes, les autorités hongroises continuent de nier la véracité de certains des rapports que le monde a reçus. M. Kádár les a qualifiés récemment de "provocations viles et lâches", mais l'opinion mondiale ne se tiendra pas pour satisfaite de ces démentis, étant donné toutes les preuves dont elle a connaissance.

62. Si les autorités hongroises veulent être crues par l'opinion internationale, elles auraient pu y parvenir depuis longtemps par bien des moyens et il y a certainement bien des choses qu'elles peuvent encore faire pour cela. Ainsi pourraient-elles, simplement, admettre en Hongrie le représentant de l'Organisation des Nations Unies et lui donner toute liberté de s'enquérir des faits. Cette voie leur est encore ouverte. Si, comme elles le prétendent, elles ont été accusées à tort, elles pourraient par là se réhabiliter une fois pour toutes.

63. Elles auraient pu depuis longtemps prouver que la Hongrie est, comme elles l'affirment, un pays souverain en demandant — ce qu'elles prétendent avoir le droit de faire — que les troupes soviétiques soient retirées du pays; mais, après trois ans, le retrait longtemps promis n'est toujours pas opéré. On est donc naturellement amené à penser que les autorités hongroises souhaitent le maintien de la garnison soviétique pour se protéger contre le peuple qu'elles oppriment.

64. Un autre moyen de faire connaître la vérité serait de lever le rideau de fer qui coupe le peuple hongrois du monde extérieur. Immédiatement après l'écrasement de la révolution de 1956, les forces soviétiques ont scellé les frontières occidentales de la Hongrie et ont abattu beaucoup des Hongrois qui tentaient alors de fuir le pays. Plus tard, cette tâche a été confiée à des unités frontalières hongroises reconstituées. Depuis lors, le régime a fait de grosses dépenses pour ce qu'il espère être une barrière infranchissable. Sur 580 kilomètres de longueur et sur 1.600 mètres de profondeur, les frontières avec l'Autriche et la Yougoslavie sont doublées d'un cordon de barbelés, de champs de mines, de tours de guet, de projecteurs et de patrouilles armées.

65. Le 20 août dernier, le Premier Ministre, M. Kádár, a confirmé le renforcement de cette barrière dans les termes suivants:

"Récemment, la presse de certains pays capitalistes a publié de nouveau de nombreux articles selon lesquels nous avons renforcé les points faibles

de notre frontière et y avons dressé des barrières de barbelés... Voici ce que nous répondons: nous avons renforcé nos défenses frontalières en tenant compte de la leçon de 1956 et nous maintiendrons cette frontière solidement défendue pendant quelque temps encore."

66. Les autorités hongroises ont ainsi réduit à des proportions insignifiantes le flot des opprimés qui fuyaient vers l'Autriche.

67. Mais là n'est pas le seul effet du rideau de fer qui entoure la Hongrie. Les patrouilles frontalières, la police secrète et une censure rigoureuse ont fait naître le doute sur toutes les allégations des autorités hongroises. Le monde se demande maintenant quel est le sort d'innombrables Hongrois dont le crime a été de résister à la subjugation de leur pays par les forces soviétiques. Les autorités hongroises transforment le pays en une immense maison sans fenêtres. Il n'est pas étonnant que l'on soit de moins en moins disposé à les croire.

68. Etant donné tous ces faits, il est clair que l'ONU a toutes les raisons de continuer à se préoccuper de la question de Hongrie. C'est pourquoi les Etats-Unis, avec 23 autres Etats Membres, ont présenté le projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie [A/L.273].

69. Ce projet de résolution est simple et tous les aspects de la question y sont envisagés. Il prend acte du rapport du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie, sir Leslie Munro, rapport où il est dit que les persécutions continuent en Hongrie, que les forces soviétiques y sont toujours présentes et que les autorités soviétiques et hongroises continuent de faire fi des recommandations de l'Organisation des Nations Unies.

70. Selon le projet de résolution, l'Assemblée générale déplorerait que l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le régime hongrois actuel continuent de ne pas tenir compte des résolutions de l'Assemblée générale concernant la situation en Hongrie. Si ces résolutions avaient été observées, la Hongrie serait aujourd'hui un pays véritablement indépendant et son peuple jouirait de la liberté pour laquelle il a si vaillamment lutté.

71. Le projet de résolution fait ensuite appel à l'Union des Républiques socialistes soviétiques et aux autorités hongroises actuelles pour qu'elles coopèrent avec le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie. Elles peuvent coopérer avec sir Leslie Munro en l'aidant dans sa tâche qui est de "rendre compte aux Etats Membres ou à l'Assemblée générale des faits marquants intéressant l'application des résolutions de l'Assemblée relatives à la Hongrie". C'est là le mandat que nous avons donné à notre représentant, et je souligne les mots "faits marquants intéressant l'application des résolutions de l'Assemblée relatives à la Hongrie".

72. Enfin, l'Assemblée générale prierait le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie de poursuivre ses efforts.

73. Sous ces formules sèches, il y a un message très simple et parfaitement clair. A l'Union soviétique et aux autorités hongroises l'Assemblée générale dit: Observez la Charte et restaurez l'indépendance et la liberté de la Hongrie; et, surtout, cessez

de persécuter et d'exécuter des Hongrois pour ce qui s'est passé en 1956. Au peuple hongrois, si vaillant et si éprouvé, elle dit: Vous n'êtes pas oubliés.

74. Pour terminer, je tiens à citer les paroles prononcées il y a plus d'un siècle par Louis Kossuth, dont le nom, en Hongrie, est synonyme de liberté:

"Je suis un homme de paix. Dieu sait combien j'aime la paix; mais j'espère que je ne serai jamais assez lâche pour confondre l'oppression avec la paix."

75. Kossuth donnait par là un bon exemple à l'ONU. L'oppression sévit aujourd'hui en Hongrie, une oppression étrangère, introduite par la violence étrangère, au mépris des principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Cette oppression n'est pas la paix; en vérité, elle a été imposée par la guerre. Ne la confondons pas avec la paix, quels que soient les déguisements sous lesquels on la camoufle ou le secret dont on l'entoure.

76. La Charte nous enjoint à tous de résoudre nos différends internationaux par des moyens pacifiques: ceux que nous employons ici ce matin le sont assurément. Elle nous enjoint aussi de régler ces différends "de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger".

77. Ainsi, la Charte reconnaît, comme Kossuth l'avait fait il y a longtemps, que la paix et la justice sont inséparables. C'est une vérité amère, mais on ne gagnera rien à l'esquiver. Faisons-lui face aujourd'hui aussi fermement que le faisait Kossuth en son temps et l'espoir grandira de voir la Hongrie, par des moyens pacifiques et quand Dieu le voudra, rendue à la liberté.

78. M. PETER (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Je désire immédiatement appeler l'attention de l'Assemblée générale sur deux faits fondamentaux qui concernent l'ensemble du débat actuel. Tout d'abord, le peuple hongrois a une requête à adresser à l'Organisation des Nations Unies; je devrais même dire une exigence bien fondée à faire valoir. Nous lui demandons d'empêcher que la Hongrie soit à l'avenir utilisée comme elle l'est actuellement pour les besoins de la "guerre froide". Nous serions heureux que toutes les délégations qui éprouvent des sentiments amicaux pour le peuple hongrois écoutent notre appel et lui fassent droit.

79. Deuxièmement, il existe une opposition essentielle entre les intentions politiques actuelles des Etats-Unis en Europe centrale et les vrais intérêts comme les aspirations du peuple hongrois. L'intervention que vient de faire M. Lodge en est un signe. Cette opposition fondamentale ne devra pas être perdue de vue pendant tout le cours du débat.

80. Je n'oublie pas une seconde que, dans les circonstances actuelles, je ne dois pas trop attendre du résultat de nos débats et que je dois apprécier tous les progrès accomplis, même s'ils sont modestes. Dans cet esprit, je tiens à souligner que la question que nous examinons actuellement a été inscrite à l'ordre du jour par 10 voix de moins que l'année dernière. Si l'on tient compte des mesures toutes spéciales qui ont été prises avant l'inscription de cette question — et un grand nombre de délégations savent mieux que moi combien elles furent spéciales — nous pouvons dire que cette diminution du nombre de voix est assez considérable. Je remercie tous ceux

qui, pour une raison quelconque, n'ont pas voté en faveur de l'inscription de la question de Hongrie à l'ordre du jour. Leur nombre croissant constitue un symptôme encourageant du progrès accompli dans l'application logique de la Charte. Ma délégation apprécie à sa juste valeur toute évolution en ce sens, si modeste soit-elle, car — nous le savons — un grand nombre de délégations étaient pleines d'incertitude quant au vrai caractère des événements qui se sont déroulés en 1956 en Hongrie, et l'on s'est servi du désarroi des gens de bonne volonté, encore accru par une propagande hostile, pour empêcher une évaluation exacte des faits réels. Ce n'est pas en un jour que l'on peut dissiper une telle confusion, surtout si on l'accroît délibérément en faisant entrer en jeu de nouveaux éléments. C'est pourquoi je me félicite sincèrement des plus modestes progrès. Je remercie tous ceux qui y ont contribué; si limitée qu'elle soit, l'évolution n'en est pas moins considérable.

81. Je voudrais maintenant m'adresser tout spécialement à ceux qui ont voté pour l'inscription de la question de Hongrie à l'ordre du jour malgré les sentiments amicaux qu'ils éprouvent pour le peuple hongrois. Je ne manque pas de réalisme; je suppose qu'à ce stade la plupart des délégations ont déjà reçu des instructions de leurs gouvernements respectifs. Pour un grand nombre d'entre elles, ce débat ne saurait changer l'attitude qui leur est prescrite par les instructions qu'elles ont reçues. Cependant, je vous demande d'étudier les problèmes réels du peuple hongrois dans un esprit de compréhension et sans parti pris. S'il existe encore une possibilité pour les délégations de modifier leur attitude officielle, tout est pour le mieux. Si cela n'est pas possible mais si elles parviennent à mieux comprendre les problèmes véritables, le peuple hongrois y gagnera, et surtout l'atmosphère de nos débats s'en trouvera améliorée.

82. Je me bornerai à commenter le document A/4304 présenté sous la forme d'un rapport par l'honorable personnalité agissant aux termes de la résolution 1312 (XIII) de l'Assemblée générale. C'est une analyse de ce document que je me propose de soumettre à l'Assemblée.

83. Un très grand nombre de représentants m'ont demandé ces jours derniers si ma délégation se proposait de prendre part au débat. Point n'est besoin de chercher pourquoi cette idée leur est venue au moment où nous examinons la question algérienne. Ma délégation aurait en fait de multiples raisons, tant juridiques que politiques, de se désintéresser de ce débat, et surtout du document en question. Outre les dispositions de la Charte, selon lesquelles la question examinée aujourd'hui relève essentiellement de la compétence interne de la Hongrie en tant qu'Etat Membre, nous avons averti les délégations que les débats consacrés à cette question particulièrement sujette à controverse ne feraient qu'empoisonner une atmosphère qui avait tendance à s'améliorer, et non seulement dans cette enceinte mais dans le monde entier. Depuis, les membres de cette assemblée ont sans doute déjà pu constater les conséquences néfastes de ces débats, même hors de l'Assemblée générale. Je regrette infiniment de dire que ces conséquences prouveront très probablement le bien-fondé de nos prédictions pessimistes. Nous aurions donc toutes les raisons, tant juridiques que morales, de ne pas participer à ce débat. Cependant nous avons décidé de le faire par respect pour l'Assemblée générale et pour

montrer que nous sommes prêts à nous incliner devant ses décisions même dans un cas pareil, avec cette réserve, évidemment, que nous ne céderons pas devant des tentatives d'ingérence dans nos affaires intérieures.

84. Si nous avons décidé de prendre part au débat, c'est également pour ne pas laisser les délégations sous l'impression d'une déclaration malveillante et pour ne pas donner à croire que nous tentons de dérober le mal aux regards. Cette expression a été employée pour la première fois par sir Leslie Munro dans son discours de Montréal, le 20 novembre dernier. Dans le même contexte, le représentant des Etats-Unis l'a employée quelques jours après à cette tribune. Sir Leslie Munro l'a encore répétée dans le discours qu'il a prononcé devant l'Overseas Press Club le 1er décembre, et aujourd'hui même. On pourrait se demander lequel des deux a imité l'autre. Pour ma part, je ne me pose pas la question. Nous n'avons rien à dérober aux regards. Tout au contraire, nous avons choisi le document présenté sous forme de rapport comme sujet de nos commentaires, précisément parce qu'il nous donne la possibilité de déceler les maux réels qui devraient être éliminés d'un univers où la tension va en se relâchant, et de cette organisation même à un moment où elle paraît agir avec plus d'efficacité dans l'intérêt réel de la paix et de la sécurité internationales ainsi que des droits fondamentaux de l'homme.

85. Pour pouvoir analyser ce document, nous devons tout d'abord comprendre ses objectifs principaux. L'auteur nous y aide en définissant le sens de sa mission en termes concis mais très significatifs. Nous lisons par exemple dans ce document:

"Je suis donc parvenu à la conclusion qu'il est de mon devoir de demeurer à mon poste de représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie, symbole du souci que garde l'Organisation de réaliser l'indépendance de la Hongrie conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale." [A/4304, par. 14.]

86. L'auteur se considère donc comme un symbole, celui du souci de réaliser l'indépendance politique de la Hongrie. Cette manière de se présenter soi-même sera pour beaucoup une révélation. La définition que l'auteur nous donne dans cette phrase de sa mission constitue une interprétation exacte et complète non seulement de cette mission elle-même, mais encore de toutes les résolutions adoptées antérieurement et aussi du débat actuel. Pour beaucoup, il s'agit bien en effet d'une révélation. Depuis le début de cette controverse, nous n'avons cessé d'affirmer que les pressions exercées pour faire inscrire cette question à l'ordre du jour et pour forger des résolutions illégales contre la Hongrie doivent être attribuées à des groupes qui mènent une action politique injustifiable contre la Hongrie, et non seulement contre la Hongrie mais aussi contre d'autres Etats Membres, ses alliés. Ce que nous avons dit et fait pour dévoiler ces intentions politiques a bien convaincu quelques personnes, mais nous n'avons pas été partout aussi convainquants que nous aurions dû l'être. Aujourd'hui une confession éloquente est faite en peu de mots devant l'Assemblée, et par le plus compétent des experts. Je le répète, toutes les mesures prises antérieurement, de même que le débat actuel, doivent être examinées à la lumière de cette mise au point.

87. Quel est le concept sur lequel s'appuie cette définition révélatrice que nous trouvons dans le document en question? Quelles sont la valeur et la signification de cette indépendance politique pour laquelle l'honorable personnalité que je viens de citer prétend lutter? Pour bien le comprendre, nous devons chercher l'origine de ces expressions. Nous ne les trouverons point sous une forme aussi complète dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet de la Hongrie. Elles s'inspirent de déclarations officielles faites récemment par les Etats-Unis. Elles sont tirées de discours prononcés par des personnalités des Etats-Unis, et leur source explique leur signification.

88. Que veulent dire les Etats-Unis lorsqu'ils parlent d'une politique à long terme pour réaliser l'indépendance politique de la Hongrie? Il s'agit là de la troisième phase de la politique adoptée par les Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe, ou plus exactement vis-à-vis de l'Europe orientale, après la seconde guerre mondiale. Ce ne sont pas les buts professés qui ont changé pendant ces phases successives mais les méthodes envisagées, et encore seulement dans une certaine mesure.

89. Quelles ont été ces phases? Au début, le mot d'ordre de la stratégie politique des Etats-Unis en Europe orientale était la libération par les armes. Cette phase s'est terminée lors de l'impasse de la guerre de Corée, quand le monde a appris que l'Union soviétique possédait elle aussi des armes atomiques et que les démocraties populaires d'Europe orientale, en se joignant à l'Union soviétique, étaient en mesure de changer en catastrophe toute entreprise militaire des Etats-Unis. C'est alors que le mot d'ordre s'est modifié.

90. Dans la seconde phase, le mot d'ordre était le suivant: saper par des conspirations le système politique et social des Etats d'Europe orientale, en utilisant principalement à cette fin des éléments de l'ancienne classe dirigeante pour lesquels certaines transformations sociales avaient été néfastes. A cette époque, nous avons vu cette politique en action dans la République démocratique allemande, en Pologne et surtout en Hongrie. Cette phase de la stratégie politique des Etats-Unis en Europe orientale, avec son mot d'ordre principal, s'est achevée lorsque ces Etats se sont développés socialement et économiquement, et ce avec une rapidité considérable au cours des dernières années; elle s'est achevée au fur et à mesure que les Etats socialistes, en acquérant de la puissance matérielle et morale, ont fait pencher la balance en leur faveur.

91. Dans la phase actuelle, qui est la troisième, les déclarations officielles des Etats-Unis ne laissent envisager aucun changement soudain. De nouveaux mots d'ordre sont en train de se dégager. Actuellement, selon les commentaires présentés cette année par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au cours de la discussion générale qui a porté sur la nécessité de s'orienter vers une politique de paix, le mot d'ordre pour la question de l'Europe orientale est le suivant: il faudra peut-être beaucoup de temps pour réaliser pacifiquement l'indépendance de ces Etats. Pendant cette phase, tous les contacts — qu'ils soient diplomatiques, économiques ou politiques — qu'ont les Etats-Unis avec les pays d'Europe orientale sont dirigés vers ce but. Les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies sont elles-mêmes utilisées

à ces fins politiques, comme le révèle le document que nous examinons et l'intervention prononcée aujourd'hui par M. Lodge.

92. Quelles sont donc ces fins politiques? Arracher la Hongrie à l'alliance qu'elle a formée avec les autres Etats socialistes, et notamment avec l'Union soviétique; puis renverser le cours de l'histoire en rendant terres et usines aux propriétaires, aux banquiers et aux aristocrates, enfin utiliser la Hongrie comme un tremplin pour atteindre les autres Etats socialistes, et surtout l'Union soviétique. Telle est la signification que revêt dans le vocabulaire politique des Etats-Unis le mot d'ordre "indépendance politique de la Hongrie".

93. Comme je l'ai dit dès le début de mon intervention, il existe une contradiction essentielle entre les intentions des Etats-Unis et les intérêts et les aspirations véritables du peuple hongrois. Comme le révèle la phrase clef du document que j'ai cité, les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et les résolutions adoptées par elle sont, conformément à la politique des Etats-Unis, utilisées contre le peuple hongrois.

94. Personne, je l'espère, ne s'imagine que nous attachions une importance exagérée à l'une quelconque de ces phases stratégiques. Nous savons très bien que la troisième phase, avec tous ses slogans, s'évanouira aussi sûrement que les deux premières. Nous ne sommes pas les seuls à savoir combien toutes ces inventions sont éphémères; les auteurs des nouveaux mots d'ordre stratégiques le savent aussi bien que nous. Il n'en reste pas moins que d'ici là, avant que ces inventions ne disparaissent, un tort considérable peut être fait à cette organisation, à la situation internationale dans son ensemble et, aussi, à certaines personnes.

95. Je voudrais maintenant dire quelques mots pour souligner précisément le tort qui peut être fait à certaines personnes. Afin de renforcer la confiance dans la sincérité de ces buts stratégiques, on n'hésite pas à sacrifier sans raison des individus. A cet égard, je voudrais commencer par citer un document qui est incontestablement d'origine américaine. Dès le mois d'avril 1957, l'US News & World Report publiait un article intitulé: "Les Etats-Unis auront-ils leur légion étrangère?" Cet article rendait public le fait que, dans l'un des centres militaires des Etats-Unis, des jeunes gens venant de Hongrie, de Tchécoslovaquie, d'Albanie, de Roumanie, de Bulgarie et d'autres pays s'entraînaient en vue de missions spéciales contre ces pays. C'est là, en soi, une indication de ce que les Etats-Unis entendent par "intentions pacifiques". Mais c'est sur un autre point que je voudrais insister. A Fort Jackson, et dans divers autres camps militaires des Etats-Unis, ainsi que dans certains pays d'Europe occidentale, on se livre actuellement à des préparatifs en vue, non seulement, d'une éventuelle offensive militaire générale et directe, mais aussi d'actions préliminaires. Déjà, des individus et des groupes ont été retirés de ces camps et envoyés en Hongrie pour s'y livrer à des activités subversives. Certains noms ont déjà été rendus publics; d'autres le seront. Les autorités hongroises ont saisi des armes et du matériel spécialisé qui étaient déjà en la possession de ces personnes ou qui leur étaient destinés. Certains de ces individus ont été jugés; d'autres le seront. Tout récemment, au congrès du parti tenu à Budapest, le Ministre de l'intérieur de mc.1 gouvernement a fait connaître publiquement qu'un groupe d'éléments subversifs nanti d'ins-

tructions données et d'équipement fourni par les Etats-Unis a récemment été arrêté.

96. Cette affaire présente divers aspects. Pour ce qui est de ces tentatives, elles sont futiles et stupides. Pour ce qui est des instigateurs, ils font preuve de beaucoup de cynisme lorsqu'ils protestent parce que ces menées subversives donnent lieu à des représailles. Quant aux représentants d'un gouvernement qui couvre de telles actions de son autorité, ils ont, du moins en ce qui concerne la Hongrie, perdu le droit d'invoquer les idéaux des libertés humaines fondamentales.

97. Dans ce contexte, il est intéressant de citer une phrase assez révélatrice du communiqué de presse publié par la délégation des Etats-Unis en vue d'appuyer l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Ce communiqué a été distribué le 18 novembre et je l'ai déjà cité, mais, soucieux de respecter le règlement intérieur, je n'ai fait aucun commentaire à son sujet devant le Bureau. Je vais le faire maintenant. Cette phrase est la suivante:

"Tous les responsables, qu'ils se trouvent en Hongrie ou au dehors, doivent se joindre à nous pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies à une écrasante majorité."

Cette phrase révèle à la fois les intentions politiques du Gouvernement des Etats-Unis et ce qu'il attend des résolutions de l'Assemblée générale. Selon l'interprétation des Etats-Unis, toutes ces résolutions sont dirigées contre le système social, politique et économique de la Hongrie. Partant, l'appel qui figure dans cette phrase ne peut être adressé aux dirigeants hongrois en fonctions; au contraire, il est adressé aux éléments hostiles au système en vigueur en Hongrie, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. C'est un appel à tous ceux qui s'associent aux buts politiques de la délégation des Etats-Unis, dont l'action vise à détruire la structure politique actuelle de la Hongrie. Cela revient à dire, en ce qui concerne les résolutions adoptées dans le passé par l'Assemblée générale, que de tels appels peuvent être faits afin d'encourager les activités qui, aussi bien en Hongrie qu'à l'extérieur, visent à empêcher l'existence ordonnée d'une société déterminée.

98. Le document dont nous discutons donne une interprétation complète de toutes les mesures prises jusqu'ici, et c'est par là qu'il nous est très utile. Il aidera peut-être de nombreuses délégations à mieux comprendre la véritable nature du problème. Devant toutes ces tentatives injustifiables, je dois préciser clairement que l'intérêt essentiel et les aspirations profondes du peuple hongrois — en tant que nation indépendante — sont d'aller de l'avant, le plus harmonieusement possible, dans l'édification d'une structure politique, culturelle et économique socialiste, côte à côte avec les autres pays socialistes, ses amis et alliés, et en premier lieu avec l'Union soviétique, et de vivre en relations amicales avec tous les autres Etats. Toutes les mesures prises jusqu'ici, qui sont le reflet de la politique étrangère des Etats-Unis, sont dirigées contre les intérêts profonds de la Hongrie. Elles servent donc à intervenir non seulement dans les affaires intérieures de la Hongrie, mais dans les affaires intérieures des autres pays socialistes alliés à la Hongrie.

99. Toute la philosophie politique de ce document et toutes les intentions politiques des Etats-Unis à cet égard, qui ont été exprimées aujourd'hui et qui étaient restées cachées jusqu'à un certain point dans les résolutions antérieures, constituent un phénomène anachronique dans une situation internationale en voie de détente. Elles ne visent qu'à ralentir ou entraver le processus de détente. Nous pouvons tous être certains qu'aujourd'hui le cours des événements ne travaille pas en faveur de ces manœuvres de la guerre froide.

100. Les obstacles que les Etats-Unis mettent dans la voie de la détente ne servent, pouvons-nous dire, qu'à discréditer leur politique étrangère aux yeux des honnêtes gens du monde entier. Seuls se réjouissent d'une aggravation des tensions ceux dont le pain quotidien et la carrière dépendent de leur existence. A cet égard, la déclaration faite par le président Eisenhower pendant la conférence de presse qui a précédé son départ est plutôt révélatrice. Comme on lui demandait ce qu'il pensait de la mission qu'il se préparait à accomplir, il répondit:

"De tous les rapports qui nous parviennent de l'étranger, je crois que nous pouvons conclure que des doutes sérieux subsistent dans l'esprit de beaucoup de gens, y compris nos amis, alliés et autres, quant à la sincérité réelle des efforts de l'Amérique en faveur de la paix. Nous avons affirmé notre sincérité par tous les moyens possibles, dans nos entretiens diplomatiques, dans les discours de notre secrétaire d'Etat, notamment, et dans mes propres discours; mais il ne semble pas que nous ayons réussi à convaincre."

101. En effet, dans l'esprit de tous ceux qui sont assez perspicaces pour voir comment les Etats-Unis se servent de la Hongrie pour maintenir, parmi les ruines de la guerre froide, les vestiges de celle-ci, des doutes subsistent certainement quant à la sincérité et au sérieux des déclarations des Etats-Unis, lorsque ce pays demande que l'on renonce à la force et aux guerres au profit de la négociation. On en arrive à penser que tous les autres efforts des Etats-Unis en faveur de la négociation ne sont que des préliminaires pacifiques par lesquels on se propose de susciter des tensions de guerre froide dans d'autres domaines, comme cela se vérifie ici à propos de la Hongrie. Seul le représentant des Etats-Unis pourrait dissiper ces doutes.

102. Dans la partie suivante de mon intervention, je voudrais analyser la manière dont le document que nous discutons présente les événements d'octobre-novembre 1956 en Hongrie. Dans ce document, on nous donne une interprétation qui tend à justifier le fait que l'Organisation des Nations Unies se soit occupée de ces événements ainsi que de leurs conséquences. Cette interprétation peut sembler convaincante à ceux qui ne sont pas au courant de ce qui s'est réellement passé. De même, ceux qui n'ont pas lu le texte intégral du discours prononcé à Budapest par le premier ministre Khrouchtchev croiront voir dans la citation qui en est donnée par sir Leslie Munro la preuve qu'il y a contradiction entre la manière dont l'origine des événements de Budapest a été expliquée précédemment et l'interprétation qui en est maintenant donnée par le Premier Ministre. Il suffit pourtant de se référer au texte intégral pour comprendre que notre interprétation est logique à tous égards. En présentant les facteurs véritables — car ils sont plusieurs — sous une

forme simplifiée à l'excès et en les interprétant d'une manière complètement erronée, le document se borne à déclarer que, puisque des unités soviétiques sont entrées en jeu, il y a eu intervention étrangère. C'est aussi simple que cela. Cette interprétation permet donc de conclure que l'Organisation des Nations Unies avait le droit, et a encore le droit, de se préoccuper de cette situation. D'autre part, le document conteste qu'il y ait eu intervention quelconque de la part des puissances occidentales. Et le document de demander pourquoi si, comme nous l'affirmons, il y a eu intervention de la part des puissances occidentales, nous n'avons pas porté notre plainte devant l'Organisation des Nations Unies.

103. Reconsidérons les événements aussi brièvement et en termes aussi nets que possible. Comme je ne m'attacherai pas ici aux aspects qui exigeraient une étude longue et approfondie de la part de ceux que la question intéresse sincèrement, je me bornerai aux faits connus et indéniables que chacun peut vérifier.

104. Le mieux est de commencer par montrer qu'indéniablement les puissances occidentales ont marqué de l'intérêt et sont intervenues, ce que le document en question passe sous silence ou va même jusqu'à nier.

105. En premier lieu, le Gouvernement des Etats-Unis a officiellement offert 20 millions de dollars pour aider la contre-révolution. Ceci s'est passé le 2 novembre, alors que la terreur contre les éléments progressistes battait son plein. Plusieurs centaines d'entre eux avaient déjà été massacrés et des dizaines de milliers étaient sur la liste noire. L'offre a été faite à ce moment, en pleine connaissance de cet état de choses, sans que la moindre objection fût élevée contre ce régime de terreur, du moins de la part des Etats-Unis.

106. En second lieu, cette offre a été faite en pleine connaissance des événements, comme le montre le fait que, le jour précédent, des membres de la légation des Etats-Unis à Budapest s'étaient rendus au quartier général de la contre-révolution, où ils furent mis au courant de la situation et où ils donnèrent de nouveaux conseils et promirent l'appui de leur gouvernement. L'annonce officielle de cet appui fut faite le jour suivant. Ce sont là des faits.

107. En troisième lieu, de grandes quantités d'armes fabriquées aux Etats-Unis et couramment utilisées par les unités américaines ont été saisies durant et après la contre-révolution. Plusieurs journaux occidentaux, en Suisse et en Allemagne occidentale par exemple, ont signalé ces envois d'armes.

108. En quatrième lieu, plusieurs groupes d'éléments subversifs, introduits en Hongrie par des organismes officiels et semi-officiels des Etats-Unis avant et durant la contre-révolution ont été jugés depuis, et les documents pertinents ont été publiés.

109. En cinquième lieu, la prétendue Radio-Europe libre, avec ses représentants et ses postes de relais sur place, a fait en quelque sorte fonction de quartier général, donnant des instructions détaillées sur l'emploi des divers types d'armes suivant le moment et les circonstances et fixant les objectifs des groupes de combat. Les journaux occidentaux eux-mêmes ont abondamment critiqué ces activités. A qui voudrait prétendre qu'il s'agissait d'une entreprise privée, il me serait vraiment aisé de montrer, au moyen de déclarations officielles, la part que prend le Départe-

ment d'Etat des Etats-Unis dans cette entreprise de radio dite privée. Il me suffit de renvoyer à l'article paru le 3 avril 1950 dans le New York Herald Tribune à l'époque de la création de cette entreprise.

110. J'en resterai là en ce qui concerne la participation des intérêts occidentaux, pour le moment du moins. On a peut-être remarqué que je n'ai parlé que des organismes des Etats-Unis. Il va de soi que j'aurais pu également mentionner l'activité d'autres puissances occidentales ou de divers groupes de personnes d'origine hongroise qui se sont dissociées de leur pays natal et se sont même retournées contre lui. Je m'en suis abstenu pour plusieurs raisons, dont l'une est que je désire attirer l'attention de l'Assemblée sur ce qui est, en la matière, un facteur essentiel et décisif: la responsabilité des organismes des Etats-Unis.

111. Quiconque veut réellement comprendre les événements qui se sont déroulés en Hongrie en octobre-novembre 1956 doit tenir compte des circonstances spéciales à l'Europe centrale. A ce point de vue la Hongrie présente des caractéristiques qui lui sont propres.

112. Après la première guerre mondiale — il n'y a pas si longtemps — après l'écroulement de l'empire austro-hongrois, la Hongrie du régime Horthy est devenue un lieu de rassemblement pour toutes les personnes qui s'étaient échappées de Tchécoslovaquie, de Roumanie et de Yougoslavie: grands propriétaires terriens, membres de l'ancienne administration austro-hongroise, aristocrates, toutes sortes de gens qui, pour des raisons sociales ou de nationalité, étaient hostiles aux nouveaux Etats tchécoslovaque, roumain et yougoslave. A cet égard, la Hongrie était à l'époque une sorte de petit New York. Avec ces éléments réactionnaires incendiaires, la Hongrie était l'Etat le plus retardataire de l'Europe centrale, ce qui lui avait valu le nom de "pays des 3 millions de mendiants" en raison de l'état de quasi-famine où vivait un tiers de la population.

113. Après la seconde guerre mondiale, des problèmes sociaux ont dû être résolus afin de venir en aide aux 3 millions de mendiants et, d'une manière plus générale, afin de favoriser les travailleurs. Les réformes sociales devaient forcément être désavantageuses pour certains de ceux qui vivaient aux dépens des masses. Il en est résulté que deux catégories d'éléments subversifs ont été créées par ces facteurs historiques.

114. En même temps que l'on s'efforçait de résoudre les problèmes sociaux, il a fallu, pour élever le niveau de vie et en raison d'une situation internationale extrêmement tendue, hâter le plus possible l'industrialisation, particulièrement dans le domaine de l'industrie lourde. A cette époque, les aspects humains de l'édification d'une nouvelle société n'ont pas reçu une attention suffisante. En dépit du fait que, pendant cette période, les facteurs économiques essentiels du pays se sont développés avec une rapidité sans précédent, des ressentiments sont nés même parmi ceux qui faisaient partie des éléments constructifs de la société socialiste. Plusieurs raisons y ont contribué. On trouvait donc des éléments subversifs de caractère et de valeur différents.

115. A une époque où le gouvernement et le parti avaient commencé à surmonter les difficultés intérieures qu'avait suscitées la démocratisation, les

éléments subversifs appartenant aux deux premières catégories, avec l'aide de leurs alliés internationaux, devenaient de plus en plus actifs. Il est conforme à l'évolution de l'histoire, comme s'en souviendront les représentants de tous les pays où des transformations historiques se sont produites dans un sens progressif, qu'aux moments critiques toutes les forces réactionnaires internationales s'unissent pour s'opposer à ces développements progressistes ou pour renverser le marche des événements. Le 23 octobre 1956, des forces réactionnaires, à l'intérieur et à l'extérieur de la Hongrie, ont lancé, de connivence avec de nombreuses personnes mal informées, une attaque contre toutes les conquêtes économiques et sociales des travailleurs, contre tous les pays voisins. Ainsi que je l'ai déjà dit, l'Occident a pris part à ces événements dès leur début. L'intervention des puissances occidentales avait commencé bien avant que le Gouvernement hongrois ait décidé de prendre des mesures extrêmement énergiques pour mettre un terme à la contre-révolution, en demandant l'aide des unités soviétiques. Certes, cela a été une décision capitale.

116. La Hongrie se trouvait au bord d'une guerre civile générale. Menacés d'être déchirés, de voir se répéter en Europe centrale la tragédie de Corée et de devenir le baril de poudre d'une nouvelle guerre européenne ou même d'une guerre mondiale, nous avons dû choisir entre la vie et la mort, et nous avons choisi la vie. Lorsque le Conseil présidentiel a révoqué Imre Nagy, qui avait amené la nation au bord de la mort, et a nommé le nouveau gouvernement sous la direction de János Kádár, on a décidé de mettre fin à la terreur avec l'aide des unités soviétiques qui se trouvaient en Hongrie, conformément aux dispositions du Traité de Varsovie, conclu quelque temps auparavant. Les unités soviétiques ont agi sous la responsabilité et la juridiction du Gouvernement hongrois.

117. En résumé: le fait que l'Union soviétique ait mis fin à la contre-révolution n'a pas constitué une intervention étrangère; le Gouvernement de la République populaire hongroise porte seul la responsabilité de ces mesures. L'écrasement de la contre-révolution a sauvé le peuple hongrois d'une guerre civile générale et de la menace de la guerre. Ceux donc qui condamnent la liquidation de la contre-révolution en raison du nombre de vies qu'elle a coûtées considèrent, sciemment ou inconsciemment, que les pertes de vies humaines n'ont pas été suffisantes.

118. Quant à la question posée dans le document dont nous discutons, c'est-à-dire celle de savoir pourquoi nous n'avons pas porté plainte devant l'Organisation des Nations Unies contre l'intervention occidentale, nous y donnerons une réponse très simple. Notre objectif principal était de panser les blessures qui avaient été infligées par la contre-révolution et de développer la vie sociale, économique et culturelle du pays, dans une situation internationale détendue, avec l'assistance amicale de tous les Etats socialistes. Nous ne cherchons pas, au sein de cette organisation, des motifs ou des prétextes pour accroître la tension. Il nous est pénible de devoir intervenir ici aujourd'hui pour faire une déclaration qui, inévitablement, ne peut qu'augmenter la tension. Ce n'est pas notre faute si ce débat a lieu. La principale requête que nous adressons à l'Organisation c'est qu'on aide le peuple hongrois dans les efforts qu'il

fait pour ne plus être utilisé comme un pion dans la guerre froide.

119. Qu'il me soit permis de citer certains passages du discours prononcé par János Kádár, premier secrétaire du parti socialiste des travailleurs hongrois, au congrès du parti qui s'est récemment tenu à Budapest. Après avoir parlé de consolidation et de progrès général, il a déclaré:

"Le soulèvement contre-révolutionnaire de 1956 restera toujours un jour sombre dans les annales de notre peuple. Le fait qu'aujourd'hui, trois ans à peine après ces événements, nous puissions dire que la contre-révolution appartient déjà au passé prouve également à quel point notre peuple a enrichi son expérience politique, combien ont été fortes sa résolution et son unité dans la lutte engagée pour triompher des forces mauvaises déclenchées par cette contre-révolution qu'il a d'ailleurs été en mesure d'écraser."

120. C'est là-dessus que nous nous fondons pour dire ce que nous attendons des Nations Unies. Du point de vue intérieur, la contre-révolution appartient déjà au passé, pour le plus grand bien du peuple hongrois et de la situation internationale. De même, sur le plan international, l'Organisation des Nations Unies n'aidera la Hongrie que si elle agit comme nous l'avons fait, au lieu d'utiliser sans cesse le peuple hongrois pour créer de nouvelles tensions.

121. Quant à la présence d'unités soviétiques en Hongrie, il me faut souligner qu'elle n'a rien à voir avec la situation intérieure. Conformément au Traité de Varsovie, ces unités se trouvaient en Hongrie avant la contre-révolution et elles y resteront aussi longtemps que les Etats signataires de ce traité l'estimeront nécessaire. Le fait même que les Etats membres de l'OTAN essaient actuellement encore, par des résolutions de l'Assemblée générale, d'obtenir illégalement — et j'insiste là-dessus — le retrait de ces troupes constitue une nouvelle indication que, stratégiquement, non seulement pour la sécurité de la Hongrie, mais aussi pour la sécurité des autres Etats socialistes, il est encore nécessaire que ces unités demeurent en Hongrie. Les résolutions mêmes qui ont été soutenues par certains membres de l'OTAN justifient la présence de ces unités. Nul ne doit oublier qu'au moment précis où les troupes soviétiques se retiraient de Roumanie de nouvelles bases militaires des Etats-Unis étaient établies en Italie.

122. Après avoir démontré que l'interprétation que donne de la contre-révolution le document que nous examinons est incomplète, arbitraire et insuffisante et après avoir montré que l'intervention étrangère décrite dans ce document n'a pas eu lieu, je voudrais attirer l'attention sur les termes suivants de la Charte: "Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat." Je souligne spécialement les mots "Aucune disposition de la présente Charte". En d'autres termes, aucune disposition de la Charte n'autorise un organe quelconque des Nations Unies à intervenir dans les affaires discutées sous le titre "Question de Hongrie", parce que ces affaires relèvent essentiellement de la compétence nationale de la République populaire de Hongrie.

123. J'en viens maintenant à ce que l'on trouve dans le document — et à ce que l'on n'y trouve pas — au

sujet des poursuites judiciaires. Une partie de la préparation psychologique du débat actuel a consisté à inventer et à répandre, au cours de ces derniers mois, des rumeurs, des allégations et des falsifications fantastiques en vue d'amener des représentants de bonne foi à se prononcer en faveur de l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Dans le document, certaines de ces allégations sont omises; d'autres ne sont que mentionnées sous une forme plus ou moins voilée. On peut comprendre pourquoi ce document n'a pas été présenté sous forme d'un rapport qui devrait être inclus dans la proposition visant à inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale; on peut le concevoir étant donné que ce document ne contient aucun exposé du moindre fait qui pourrait justifier l'urgence de ces débats, quoique dans le mémoire explicatif, qui contient des allusions vagues à de prétendues nouvelles concernant des exécutions imminentes, on ait essayé de justifier ce caractère d'urgence. Il est certain que si les délégués avaient eu connaissance de ce document avant de décider de l'inscription de la question, la proposition aurait obtenu encore moins de voix.

124. Je voudrais maintenant donner à l'Assemblée quelques renseignements sur l'origine des calomnies reproduites dans le document, formellement ou par allusion.

125. Examinons tout d'abord l'invention scandaleuse qui se rapporte au prétendu emprisonnement de 150 jeunes gens, mineurs à l'époque de la contre-révolution, qui seraient exécutés dès qu'ils auront 18 ans, c'est-à-dire lorsqu'ils seront légalement adultes. C'est un réseau de télévision des Etats-Unis qui a commencé à répandre ce bruit. Un producteur bien connu, agissant pour le compte de deux firmes qui finançaient le programme à titre publicitaire, a lancé un appel au peuple américain pour organiser une médiation et sauver ces victimes imaginaires. Deux personnes que je connais personnellement ont demandé au producteur sur quoi il se fondait pour organiser cette campagne. Il a indiqué la source de ses informations et ajouté qu'il avait également reçu l'approbation du Département d'Etat.

126. Si ce fait ne suffit pas, citons-en un autre. Selon un périodique publié à New York, le Board of Education de la Ville de New York, à la suite de cet appel télévisé, a demandé à des organisations estudiantines d'entreprendre des campagnes semblables. Le périodique s'est enquis auprès du Board of Education pour savoir sur quoi il s'appuyait pour agir ainsi. La réponse fut que le Département d'Etat avait approuvé cette initiative et indiqué qu'il désirait que toute la publicité possible soit faite autour de cette affaire. En vérité, il s'agit là d'un scandale bien plus grave que celui des programmes de télévision truqués.

127. A ce sujet, le document que nous discutons reproduit le démenti apporté par János Kádár, premier secrétaire du parti socialiste des travailleurs hongrois, qui a fait allusion à cette invention scandaleuse lors d'une réunion publique à Budapest. L'auteur du rapport prétend se féliciter de ce démenti mais il n'en cite qu'une partie. János Kádár a en effet ajouté:

"Il n'est pas loin le temps où la population trompée par ces odieuses calomnies en demandera compte aux provocateurs et leur dira: pourquoi nous avez-vous menti?"

128. Je pourrais encore relever d'autres inventions scandaleuses qui figurent dans le document. Au paragraphe 31, on lit qu' "un porte-parole hongrois" a reconnu, le 17 octobre 1959, que des condamnations à mort avaient récemment été exécutées. En fait, c'est exactement le contraire qu'a déclaré ce porte-parole hongrois. Deux correspondants de l'agence Reuter avaient, le jour en question, rendu visite au porte-parole du Gouvernement hongrois pour l'interroger sur une liste de 31 personnes qui, comme on vous l'a dit ici encore, auraient été exécutés. Le porte-parole les a informés qu'au cours des trois dernières années aucune des personnes citées sur cette liste n'avait été jugée ni même arrêtée en Hongrie. Il est même probable qu'elles n'ont jamais existé. Quelqu'un a fait cette plaisanterie énorme et odieuse à des personnes crédules et malveillantes. L'agence Reuter a donné un compte rendu fallacieux de cette interview, à la suite de quoi un de ses correspondants a adressé une lettre d'excuses au porte-parole du gouvernement à Budapest, prétendant que le télétype s'était dérégulé au cours de la transmission de l'interview à Londres. Le lendemain, l'agence Reuter a publié une rectification. Néanmoins, le document que nous examinons prétend que le porte-parole hongrois a bel et bien confirmé les nouvelles relatives à ces exécutions.

129. Je pourrais encore relever bien d'autres inventions, mais j'estime que ce que j'ai dit dévoile assez clairement la conspiration internationale que l'on a tramée dans un esprit de malveillance pour avilir mon pays dans certaines régions du monde.

130. Pour en finir avec ce point, je confirmerai la déclaration que nous avons faite lors de la dernière session de l'Assemblée générale et qui a été citée ici aujourd'hui à propos de la fin des enquêtes et des poursuites légales consécutives à la contre-révolution. Nos paroles sont toujours valables et rien n'en a altéré la validité depuis la dernière session. Mais d'autre part, je dois affirmer avec la plus grande détermination que toutes les mesures judiciaires relèvent essentiellement de la compétence nationale de la République populaire de Hongrie; nous protestons donc contre toute tentative d'ingérence. J'ajoute que si, parmi les éléments subversifs qui ont été déplacés par les Etats-Unis ou par certains organismes, il se trouve une personne qui a participé à la contre-révolution, cette participation ne l'autorise absolument pas à se livrer à de nouvelles manœuvres illégales.

131. Pour en finir avec l'analyse du document, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur certains illogismes que l'on peut relever tant dans le document que dans l'attitude de son auteur, sir Leslie Munro. Dans le paragraphe 15, il affirme qu'il s'est efforcé d'assurer "une amélioration des relations entre l'Organisation et les autorités hongroises actuelles". La terminologie même qui est employée dans cette phrase prouve bien que l'auteur ne s'efforce pas le moins du monde d'amener une amélioration. Mais ce n'est pas là l'essentiel. En contraste avec cette déclaration, si quelqu'un lit les comptes rendus que donne la presse canadienne, par exemple, de la conférence de sir Leslie Munro à Montréal ou de son discours devant l'American Dental Convention à New York en septembre, ou encore la déclaration qu'il a faite devant l'Overseas Press Club, il ne peut que conclure que pendant l'année dernière sir Leslie Munro a été le plus ardent, le

plus persévérant et le plus actif propagateur de calomnies de nature à prolonger la guerre froide contre la Hongrie et l'Union soviétique. Qui plus est, dans la dernière déclaration qu'il a faite, le 1er décembre, il est même allé jusqu'à répandre des calomnies non seulement contre ces deux Etats socialistes, mais encore contre la Pologne, l'Albanie, la Roumanie et la Bulgarie.

132. J'ai cité des faits précis. Je pourrais continuer à réfuter bien d'autres calomnies tout aussi malveillantes. Ce que j'ai déjà relevé suffit à indiquer que l'auteur de ce rapport, qui s'appuie sur la résolution 1312 (XIII), s'est disqualifié à de nombreux égards et ne peut plus prétendre représenter d'une manière quelconque l'Assemblée générale en ce qui concerne la question de Hongrie.

133. Si néfaste que puisse être le débat actuel, je n'en suis pas moins profondément convaincu que le peuple hongrois continuera à aller de l'avant avec résolution et sans se laisser troubler.

134. La situation réelle en Hongrie intéresse également ce débat. Cette année encore, malgré les calomnies et les inventions accumulées contre nous, des progrès considérables ont été accomplis dans tous les domaines. Il est intéressant de citer à ce sujet le New York Herald Tribune du 25 octobre. Un correspondant de ce journal, de passage à Budapest, donne ses impressions en quelques mots:

"Les parcs, avec leur verdure et leurs fleurs, ressemblent beaucoup aux parcs de New York ou de Peoria. Des enfants s'amuse sur des balançoires; de petites filles font tourner des cerceaux. Les églises sont pleines et peu après midi les gens se promènent, habillés comme des bourgeois de Philadelphie ou de Muskegon. Un bambin de trois ans porte un costume marin bien net et qui paraît sortir d'une bonne maison."

Il décrit ensuite toute une famille et poursuit:

"Vous croisez les nombreux promeneurs du dimanche, poussant des voitures d'enfants qui font certainement l'envie de tous les possesseurs de voitures d'enfants, avec leurs petites fenêtres et leurs panneaux glissants capitonnés de blanc. Tout ce dimanche matin baigne dans un climat de bonhomie réelle, et fait paraître la tragédie de 1956 ridiculement lointaine."

Voilà ce qu'a écrit un correspondant du New York Herald Tribune qui se trouvait sur place.

135. Bien entendu, il lui fallait ajouter quelque chose de déplaisant; aussi dit-il que le soir de ce même jour, devant une vitrine de magasin, il lui a été impossible d'entamer la conversation avec une femme qui regardait la même vitrine, parce qu'ils étaient surveillés. Mais le même correspondant, dans le même journal, a démenti de lui-même cette triste assertion quelques semaines après en écrivant que, pendant tout son voyage à travers six Etats socialistes, il n'avait jamais été suivi en quelque endroit que ce soit.

136. Voici encore un renseignement sur la Hongrie, également en provenance de New York. Un quotidien de langue hongroise, l'un des journaux les plus hostiles à la République populaire de Hongrie, a récemment publié sur ce pays quelques renseignements assez défavorables tirés bien entendu du Service d'information des Etats-Unis. Cependant, à la

fin, le rédacteur s'est vu contraint d'ajouter ce qui suit: "D'autre part, les touristes revenant de Hongrie disent que le niveau de vie s'est élevé ..."

137. Il est également utile de savoir ce qui se passe réellement en Hongrie dans ce domaine et non pas ce que de mauvaises langues en disent.

138. Le revenu national par habitant a doublé de 1938 à 1958. La production industrielle représente aujourd'hui 350 pour 100 de ce qu'elle était en 1938. Au cours de ces dernières années, son accroissement a été de 10 à 12 pour 100 par an. La consommation de biens industriels a doublé depuis 1949. Cette année, la production agricole a dépassé de 20 pour 100 celle de 1958. L'augmentation des salaires réels par habitant a atteint au total 20 pour 100 au cours des années 1957 et 1958.

139. Le nombre des élèves des écoles secondaires était de 52.000 en 1938 et atteint aujourd'hui 177.000. En 1938, on comptait 11.000 étudiants dans les universités contre 31.000 aujourd'hui. En 1938, on a publié 9 millions de livres; ce chiffre s'est élevé à 27 millions en 1958.

140. Tandis que l'on faisait des préparatifs pour le débat actuel à l'Organisation des Nations Unies, deux Etats Membres de l'Organisation — et ce sont des Etats importants — ont transformé leur légation en ambassade, tandis que trois autres Etats Membres établissaient de nouvelles relations diplomatiques avec la Hongrie.

141. Notre commerce extérieur a augmenté cette année de 12 pour 100.

142. Ce sont là quelques éléments du tableau que présente la Hongrie d'aujourd'hui. A un moment où cette organisation pourrait contribuer de façon constructive au bien-être des peuples et où la Hongrie doit faire face aux nécessités et aux effets de sa nouvelle vie, il est triste de constater que l'Assemblée générale va entamer un débat véritablement néfaste non pas tant pour la Hongrie que pour la situation internationale en général.

143. Ce débat sur la prétendue question de Hongrie est un phénomène caractéristique, dans la conjoncture internationale actuelle, de la lutte que se livrent différentes tendances. Au cours de sa récente visite à Budapest, le Premier Ministre de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, a déclaré:

"Nous faisons tout notre possible pour hâter la fin de la guerre froide. Aujourd'hui, deux tendances distinctes se font jour dans la situation internationale: d'une part, non seulement les peuples mais encore de nombreux hommes d'Etat et chefs politiques reconnaissent la nécessité de mettre fin à cette forme de guerre; d'autre part, certains milieux s'efforcent d'empêcher la tension internationale de se relâcher davantage, et cherchent à poursuivre la guerre froide."

144. L'inscription de la question de Hongrie à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est un reflet évident de cette lutte entre deux tendances opposées. Mais nous avons toutes les raisons d'affirmer que, même dans ce domaine, et même au sein de l'Organisation des Nations Unies, les tendances favorables à la guerre froide vont en s'affaiblissant tandis que la tendance à la détente acquiert de la force.

145. Je conclurai en m'appuyant sur l'analyse que j'ai présentée du document examiné. Ma délégation ne saurait en tenir compte. Je le considère comme un reflet de la politique que mènent les Etats-Unis contre la Hongrie et nous devons le traiter en conséquence. Je voudrais souligner une fois de plus que le peuple hongrois adresse une requête à l'ONU, celle de l'aider à ne plus être utilisé aux fins de la guerre froide. Je demande respectueusement aux délégations de ne tenir aucun compte de ce document et de n'approuver aucune mesure qui s'y rattache. En votant contre toute mesure de ce genre, par exemple en repoussant le projet de résolution qui vient d'être déposé, ou même simplement en s'abstenant de voter, elles aideront considérablement le peuple hongrois et contribueront au relâchement de la tension internationale.

La séance est levée à 13 heures.